

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS
concernant
LES COMPTES 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 18 mars 2016, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté les comptes de l'exercice 2015.



Préambule

Le bouclage des comptes de l'exercice 2015 a été effectué par le Service des Finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains, en sa qualité de commune boursière. La fiduciaire BDO SA à Lausanne en a assuré le contrôle et a établi le rapport annexé au présent préavis.

1. COMPARAISON BUDGET ET COMPTES

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]		Écart	%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
652.3001	Indemnités des autorités	18'500		21'663		-3'163	-17.1
652.3012	Salaires personnel occasionnel	5'000		855		4'145	82.9
652.3013	Soldes	652'000		550'539		101'461	15.6
652.3030	Charges sociales	40'000		39'127		873	2.2
652.3064	Indemnités	70'000		199'967		-129'967	-185.7
652.3091	Frais de formation	62'000		71'463		-9'463	-15.3
652.3099	Frais divers du personnel	55'000		48'510		6'490	11.8
652.3109	Frais administratifs divers	32'000		31'953		47	0.1
652.3111	Achats machines et mobilier	12'000		10'333		1'667	13.9
652.3114	Achats habits et équipements	38'000		38'189		-189	-0.5
652.3116	Achats matériel et outillage	61'000		62'095		-1'095	-1.8
652.3120	Chauffage et éclairage	40'000		32'248		7'752	19.4
652.3133	Frais de conciergerie	7'500		7'847		-347	-4.6
652.3137	Prestations refacturables	9'000		13'555		-4'555	-50.6
652.3139	Achats mousse, poudre, air	4'500		2'385		2'115	47.0
652.3141	Entretien et aménagement des locaux	11'000		10'940		60	0.5
652.3155	Entretien véhicules et matériel	80'000		68'769		11'231	14.0
652.3161	Locations casernes et locaux divers	526'500		527'851		-1'351	-0.3
652.3181	Frais de port et ccp	8'000		6'303		1'697	21.2
652.3182	Téléphones et radios	22'000		18'745		3'255	14.8
652.3185	Honoraires et frais d'expertises	5'000		1'940		3'060	61.2
652.3186	Assurances	18'500		19'423		-923	-5.0
652.3189	Entretien des extincteurs	7'000		3'929		3'071	43.9
652.3521	Partic. aux charges d'Yverdon-les-Bains	961'500		859'574		101'926	10.6
652.3814	Attributions au fonds de réserve	100'000		100'000		0	0.0
652.4221	Intérêts				36	36	
652.4319	Frais de rappels et poursuites				316	316	
652.4356	Interventions facturées		250'000		413'004	163'004	-65.2
652.4521	Participations des communes		2'186'000		1'917'876	-268'124	12.3
652.4651	Subventions ECA		400'000		416'971	16'971	-4.2
652.4659	Prestations à des tiers		10'000		0	-10'000	100.0
TOTAL		2'846'000	2'846'000	2'748'203	2'748'203	97'797	3.4

2. ANALYSE GLOBALE

Le budget a été, dans sa globalité, largement respecté, puisque les charges se montent à CHF 2'748'203, débouchant sur CHF 97'797 d'économie. Les revenus étant largement supérieurs à ceux budgétés (à hauteur de CHF 170'327), les comptes 2015 ont permis de réaliser une économie de CHF 268'124 en terme de coût pour les communes membres de l'Association.

Seule une position dépasse les CHF 10'000, la position 652.3064 *indemnités*, principalement en raison d'une erreur de calcul lors de l'établissement du budget 2015 (voir détail ci-après).

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions 652.3521 *participation aux charges d'Yverdon-les-Bains* (CHF 101'926), 652.3013 *soldes* (CHF 101'461) et 652.3155 *entretien véhicules et matériel* (CHF 11'231).

3. DÉPASSEMENT DE PLUS DE CHF 10'000

La position 652.3064 *indemnités* accuse un dépassement de CHF 129'967. À titre informatif, ce dépassement a été signalé à hauteur de CHF 130'000 dans le point de situation effectué au CoDir en date du 22.11.2015. L'origine de ce dépassement vient principalement d'une erreur de calcul lors de l'établissement du budget 2015, qui a débouché sur un total de CHF 70'000 budgétés au lieu des 178'000 nécessaires. À cela vient se rajouter la fin du processus de séparation des soldes des indemnités.

Les indemnités comprennent les montants versés aux membres du SDIS pour 1. les permanences de week-end, 2. les astreintes de semaine aux sections jour et nuit, 3. les astreintes du personnel permanent, 4. certaines fonctions (membre EM, fourrier, responsable matériel, chef de section DAP) et 5. La participation aux séances EM. Ces indemnités sont aisément calculables, puisque basées sur les tarifs définis dans l'annexe 2 du règlement du SDIS, en fonction du nombre de bénéficiaires.

Il sied de préciser qu'un effort particulier a été consenti sur les soldes afin de compenser partiellement ce dépassement. Ainsi, une somme de CHF 101'461 a été économisée sur la position 652.3013.

4. AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ¹

652.3001 *Indemnités des autorités*

Le dépassement de 17% (CHF 3'163) enregistré vient principalement des indemnités horaires versées à la remplaçante de la secrétaire du CoDir. En effet, cette position (rémunérée à raison de 0.1 EPT comme salaire) a été vacante du 01.02.2015 au 31.05.2015. Durant cette période, la remplaçante de la secrétaire du CoDir a effectué un certain nombre d'heures rémunérées au tarif horaire, imputées sur cette position. Il sied toutefois de préciser qu'une économie d'environ CHF 2'700 est réalisée en contrepartie sur la masse salariale (position 652.3521).

652.3091 *Frais de formation*

Un dépassement de 15.3% (CHF 9'463) est enregistré dans cette position. Il est toujours difficile de planifier avec précision le nombre et la nature des formations qui seront effectuées durant l'année. En effet, le planning des formations n'est pas toujours connu lors de l'établissement du budget et de nouvelles formations, parfois obligatoires, surviennent dans l'année. Cela a d'ailleurs été le cas en 2015 avec les formations de la nouvelle échelle automobile et du Cobra, non prévues lors de l'établissement du budget. En outre, il a fallu organiser en dernière minute, une formation OFSI pour répondre à la législation fédérale, domaine pour lequel nous touchons une participation financière de l'ECA. Finalement, il convient de préciser qu'environ la moitié du montant de la position 652.3091 fait l'objet de recettes dans la position 652.4651 *subventions de l'ECA*.

652.3116 *Achats matériel et outillage*

Le dépassement de 1.8% (CHF 1'095) enregistré est dû à un manque de planification de la part du soussigné dans les dépenses de fin d'année (notamment une carence dans la

¹ Les dépassements de moins de CHF 1'000 ne sont pas traités.

compréhension du fonctionnement des caisses DPS et DAP et la gestion de petits achats de dernière minute).

652.3137 Prestations refacturables

Un dépassement de 50.6% (CHF 4'555) est enregistré dans cette position. Même s'il s'agit d'un dépassement, celui-ci n'est que virtuel, puisque ce montant est encaissé dans les revenus sous différentes positions. La majeure partie de cette somme supplémentaire est due à deux sources séparées. Tout d'abord, les restitutions effectuées à l'ECA pour les interventions pionniers et DCH concernent des éléments facturés par le SDIS lors d'interventions (revenu sous position 652.4356) qui doivent être remboursés à l'ECA. En second, la prise en charge du ravitaillement lors du cours de formation de base cantonal en début d'année ayant eu lieu à Grandson qui a fait l'objet d'une participation financière de l'ECA (position 652.4651) sous forme de forfait par sapeur nourri (un exercice toutefois bénéficiaire pour le SDIS).

652.3161 Locations casernes et locaux divers

Un dépassement de 0,3% (CHF 1'351) est enregistré sur cette position. Celui-ci vient du résultat de plusieurs opérations s'écartant du budget initial :

- En 2014, le loyer de la caserne de Grandson a été payé à hauteur de CHF 40'000 au lieu des CHF 45'000 convenus. Dès lors, la commune a réclamé ce dû de CHF 5'000 qui apparaît alors comme charge supplémentaire en 2015.
- L'appartement du concierge de la caserne d'Yverdon-les-Bains a été formellement repris par le SDIS Nord vaudois en décembre 2015. Celui-ci venant avec son loyer annuel de CHF 20'600 (donc CHF 1'716 pour le mois de décembre), cette charge supplémentaire, non-planifiée au budget, vient aussi alourdir le compte. Cet état de fait a d'ores et déjà été intégré dans le budget 2016.
- Ces montants sont en grande partie compensés par un abandon de certains locaux DAP, dans le cadre de la restructuration des sections DAP Y et Z et du regroupement de certaines régions (trois locaux DAP ont été abandonnés en date du 21.08.2015).

652.4659 Prestations à des tiers

S'il ne s'agit ici pas d'un dépassement, il y a toutefois un manque à gagner de CHF 10'000. Ceci est imputé au fait que les prestations à des tiers ont été intégralement versées comme revenu sur la position 652.4356 *interventions facturées* depuis début 2015. Dans un esprit pragmatique, il a été décidé de ne pas effectuer d'écritures correctrices. Cela a fait l'objet d'une information au CoDir en date du 22.11.2015. Proposition sera faite pour le budget 2017 de supprimer la position 652.4659 au bénéfice de la position 652.4356.

5. POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE²

652.3012 Salaires personnel occasionnel

Une économie de CHF 4'145 (82.9%) a été réalisée. Ceci est dû au fait qu'il n'y a pas eu de nouveaux pilotes bateau formés en 2015. De plus, par l'engagement d'un employé polyvalent en CDD en lieu et place d'un permanent, il n'a pas été nécessaire d'engager du personnel occasionnel.

652.3099 Frais divers du personnel

L'économie de CHF 6'490 (11.8%) réalisée s'explique principalement par le nombre particulièrement faible de visites médicales pour le personnel du SDIS. Ces visites ne sont pas effectuées sur une base annuelle et varient fortement en nombre d'une année à l'autre.

652.3111 Achats machines et mobilier

Une économie de CHF 1'667 (13.9%) a été réalisée du fait d'une mise en attente de l'achat de mobilier supplémentaire pour les différentes casernes afin d'avoir, dans un premier temps, une vue d'ensemble.

652.3120 Chauffage et éclairage

L'économie de CHF 7'752 (19.4%) réalisée est principalement due à la baisse du prix du gaz d'environ 30%, élément peu prévisible lors de l'établissement du budget.

652.3139 Achats mousse, poudre, air

Une économie de CHF 2'115 (47.0%) a pu être réalisée grâce à l'utilisation d'extincteurs périmés pour les exercices en lieu et place d'une solution de location.

652.3155 Entretien véhicules et matériel

L'économie de CHF 11'231 (14.0%) réalisée est partiellement due à une reprise progressive des véhicules par l'ECA, nécessitant ainsi moins de dépenses d'entretien à la charge du SDIS. Cette position a d'ailleurs été adaptée en ce sens dans le budget 2016. La diminution est aussi expliquée par la baisse générale du prix de l'essence et du diesel, élément difficilement prévisible.

652.3181 Frais de port et ccp

Une économie de CHF 1'697 (21.2%) a été réalisée. Pour rappel, la position présentait un budget de CHF 3'200 en 2014, pour une dépense de CHF 5'475. Le budget a été augmenté à CHF 8'000 en 2015 alors que la dépense n'a pas augmenté avec la même intensité. Le budget 2016 a été réduit de CHF 1'000 en ce sens. L'utilisation du courrier électronique est favorisée afin de diminuer de manière globale les dépenses en frais de port. En outre, les envois de masse sont aussi favorisés afin d'obtenir des conditions plus avantageuses.

² Les économies de moins de CHF 1'000 ne sont pas traitées.

652.3182 Téléphones et radios

L'économie de CHF 3'255 (CHF 14.8%) réalisée vient principalement d'une absence de vue d'ensemble de cette position budgétaire jusqu'au moment du bouclage des comptes par la ville d'Yverdon-les-Bains. Une politique conservatrice a ainsi été appliquée dans les dépenses, en bloquant le renouvellement des téléphones portables du personnel permanent, afin de garantir un respect du budget. Il en résulte malheureusement un budget sous-utilisé par rapport aux réels besoins du service.

652.3185 Honoraires et frais d'expertise

Une économie de CHF 3'060 (61.2%) a pu être réalisée. Ce budget comprend la révision des comptes par une entreprise externe et une réserve budgétaire en vue de la demande d'éventuels avis de droit ou de défenses juridiques, ce qui n'a pas été nécessaire en 2015.

652.3189 Entretien des extincteurs

L'économie de CHF 3'071 (43.9%) a été réalisée malgré le fait qu'il ait fallu attendre la fin de l'année 2015 pour obtenir une vue d'ensemble du parc d'extincteurs. En outre, des tractations ont été réalisées avec l'entreprise Sicli fin 2015 en vue d'une révision des tarifs appliqués. À l'avenir, le suivi de l'entretien des extincteurs permettra l'établissement d'un budget plus précis.

652.3521 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

L'économie de CHF 101'926 (10.6%) réalisée s'explique uniquement par la masse salariale du personnel permanent refacturée au SDIS. Il convient de noter les éléments suivants :

- Économie de deux mois de salaire de Commandant (juin et juillet) et différence de salaire entre l'ancien et le nouveau commandant
- Engagement d'un CDD à la place d'un permanent
- Économie de quatre mois de salaire de secrétaire du CoDir

Il sied de préciser que l'accès aux détails de la masse salariale ayant été refusé au soussigné, il n'est pas possible de certifier l'exactitude du décompte de cette position budgétaire. Toutefois, selon une projection faite par le soussigné avec des connaissances spartiates des salaires, la somme totale ne présente pas de discrédance majeure.

6. REVENUS*652.4356 Interventions facturées*

Un excédent de CHF 163'004 (65.2%) a été réalisé sur cette position. Malgré le fait que la facturation des interventions est toujours dépendante de facteurs incontrôlables, la politique de facturation active a été poursuivie durant toute l'année. La participation du personnel permanent comme chefs de classe ou formateurs aux cours cantonaux a, pour la première fois, été facturée à l'ECA. Ceci a permis de ramener un montant de CHF 5'136.10 au SDIS.

Pour rappel, le budget 2014, qui indiquait CHF 371'000 pour des comptes à CHF 333'193, avait été ramené à CHF 250'000 en 2015. Pour 2016, le budget a été prudemment augmenté à CHF 260'000.

652.4651 Subventions ECA

Un excédent de CHF 16'971 (4.2%) a pu être réalisé. Malgré un nombre largement diminué de membres du DAP, le décompte annuel de la subvention ECA s'est monté à CHF 378'046.35, notamment grâce aux subventions OFSI introduites en 2015. Il sied de préciser que pour les sites DPS d'Yverdon-les-Bains, de Grandson et d'Yvonand, il a été possible d'obtenir le maximum de subventions (à savoir respectivement 60, 30 et 20 sapeurs). Pour le site DPS de Concise, seuls 17 sur un maximum de 20 sapeurs ont pu être pris en compte.

7. COÛT PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2014, source : Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2014, source : ECA). Pour les membres de l'Association, la ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10.00 par habitant.

Toutes les valeurs mentionnées ci-dessous en CHF.

Commune	Montant	Coût/ habitant	Commune	Montant	Coût/ habitant
Belmont-sur-Yverdon	11'930.98	33.42	Method	18'468.18	33.76
Bioley-Magnoux	6'568.88	35.13	Molondin	7'386.35	34.68
Bonvillars	17'489.47	34.16	Montagny-près-Yverdon	25'781.36	36.78
Chablons	19'355.63	33.20	Mutrux	4'619.29	33.47
Champvent	20'146.99	34.15	Novalles	3'550.66	33.82
Chavannes-le-Chêne	9'334.57	34.07	Onnens	17'708.55	35.00
Chêne-Pâquier	4'237.68	34.17	Orges	9'008.47	33.87
Cheseaux-Noréaz	22'714.17	34.42	Pomy	23'780.92	33.54
Concise	31'739.39	33.55	Provence	12'353.57	35.70
Corcelles-près-Concise	10'678.19	34.45	Rovray	5'458.90	34.77
Cronay	11'891.61	33.98	Suchy	16'369.51	33.61
Cuarny	6'495.20	34.37	Suscévaz	6'594.51	33.82
Démoret	4'338.99	36.16	Treykovagnes	14'905.28	32.69
Donneloye	24'860.26	33.69	Ursins	6'862.87	33.97
Ependes	11'219.20	33.89	Valeyres-sous-Montagny	21'466.48	32.72
Essert-Pittet	4'967.04	33.11	Valeyres-sous-Ursins	7'940.91	33.37
Fiez	13'598.97	33.25	Villars-Epeney	2'889.48	34.81
Fontaines-sur-Grandson	5'337.36	34.66	Vugelles-la Mothe	4'368.46	33.86
Giez	13'383.73	34.23	Yverdon-les-Bains	1'208'535.57	42.59
Grandson	105'831.80	33.27	Yvonand	95'442.55	32.95

Le coût par habitant s'étend donc de CHF 32.69 à 36.78 (42.59 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc largement en-dessous des montant budgétisés (CHF 38.07 à 42.84 par habitant).

Une demande d'acompte comptant pour 80% du budget a été faite aux communes membres en date du 15.12.2015. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 26.02.2016. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la ville d'Yverdon-les-Bains (voir annexe 2).

8. COÛT POUR LES COMMUNES NON-MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Des factures séparées ont été établies pour les deux communes de Champagne et Grandevent, selon la même clé de répartition décrite pour les communes membres, à l'exception que ces deux communes ne bénéficient pas de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la ville d'Yverdon-les-Bains. La péréquation est donc calculée en tenant compte des 42 communes sans la contribution spéciale (voir annexe 3). Les coûts [CHF] sont les suivants :

Commune	Montant	Coût/ habitant
Champagne	39'247.00	39.17
Grandevent	9'017.14	39.20

Les factures n'ont pour le moment pas été envoyées du fait de la procédure en cours pour l'éventuelle adhésion de ces deux communes dans le SDIS NV.

9. BILAN AU 31.12.2015

ACTIF		31.12.2015	31.12.2014
910	Disponibilités	446'404.66	885'871.79
910.0000	Compte postal	446'404.66	885'871.79
911	Débiteurs	1'242'345.09	-147'658.51
911.1201	AFC – I.A. à récupérer		84.95
911.4000	Compte collectif débiteurs	770'686.07	93'736.00
911.6510	c/c Commune d'Yverdon-les-Bains	471'659.02	-241'479.46
913	Actifs transitoires	3'028.75	0.00
913.8000	Transferts de fonds	0.00	
913.9000	Actifs transitoires	3'028.75	
TOTAL DES ACTIFS		1'691'778.50	738'213.28

PASSIF		31.12.2015	31.12.2014
920	Créanciers	-1'591'778.50	-361'863.25
920.0000	Compte collectif fournisseurs	-1'367'054.65	-148'100.05
920.0001	Transfert paiements fournisseurs	0.00	0.00
920.0002	Transit factures fournisseurs manuelles	-224'723.85	-213'763.20
920.0003	Sommes à restituer & rejets BVR	0.00	0.00
925	Passifs transitoires	0.00	-376'350.68
925.9000	Passifs transitoires		-376'350.68
928	Financements spéciaux	-100'000.00	0.00
928.1650	Fonds de renouvellement SDIS	-100'000.00	
929	Capital	0.00	0.65
929.0001	Résultat		0.65
TOTAL DES ACTIFS		-1'691'778.50	-738'213.28

Toutes les valeurs mentionnées en CHF.

910 Disponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

911 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2015. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

911 Débiteurs	Montants	%
Participation financière des communes membres	575'913.02	74.7
Factures ouvertes pour Champagne et Grandevent	91'370.35	11.9
Facturation des interventions à la DGE	22'345.55	2.9
Facturation des interventions et autres prestations	81'057.15	10.5
TOTAL	770'686.07	100

Finalement, le montant de CHF 471'659.02 qui se trouvait sur le compte courant de la ville d'Yverdon-les-Bains au 31.12.2015 a été versé sur le compte postal du SDIS NV début 2016.

913 Actifs transitoires

La somme de CHF 3'028.75 constitue le remboursement des charges sociales payées en excès durant l'année 2015. Ce montant est crédité sur le compte 652.3030 *charges sociales*.

920 Créanciers

Concernant la position 920.000 *compte collectif fournisseurs*, le 90% de la somme est due à la participation aux charges de la ville d'Yverdon-les-Bains (position 652.3521) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations de l'office informatique, les prestations de la CTG et les frais de déplacement du chef de service. Le reste concerne les factures de fin d'année qui ont normalement été réglées entre le 01.01 et le 29.01.2016.

La position 920.0002 *transit. factures fournisseurs manuelles* est un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. Sur la somme totale de ce compte, le 99% concerne le paiement résiduel des soldes des membres du SDIS NV.

925 Passifs transitoires

Un effort particulier a été fait pour obtenir toutes les factures de créanciers dans la période comptable, résultant ainsi en l'absence totale de passifs transitoires.

928 Financements spéciaux

Il s'agit-là du versement au fond de réserve (position 652.3814).

10. CONCLUSION

Les comptes 2015 sont meilleurs que les montants budgétés grâce à des économies importantes dans la masse salariale et dans les soldes des miliciens, combinées à des économies plus modestes au niveau des frais divers du personnel, des frais de chauffage, de l'entretien du matériel et des véhicules, ainsi qu'à des revenus substantiellement plus importants que prévus, notamment dans la facturation des prestations.

La participation financière des communes de Champagne et Grandevent pour 2015 n'a pas été encaissée (tout comme celle de 2014).

Les décomptes finaux ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 26.02.2016.

La participation financière 2015 des communes membres est réduite de CHF 268'124 (12.3%) par rapport au budget.



Au vu de ce qui précède, le comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2015, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

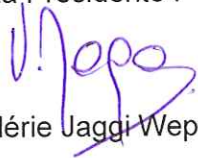
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les comptes 2015 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois sont adoptés tels que présentés dans le préavis PR16.03CD.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente :



Valérie Jaggi Wepf

La Secrétaire:



Barbara Giroud

Annexes :

1. Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2015
2. Péréquation des 40 communes
3. Péréquation des 42 communes

CONTO '15 | CALCUL DE LA PÉREQUATION POUR LES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

N°	Commune	Valeur Immobilière*	%	Charges au prorata valeur immobilière	Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants	90% habitants 10% Immobilière	Coût par habitant	Facturation effective
1	Belvoir-sur-Yverdon	CHF 105'306'874.50	0.82%	CHF 1'307'780	357	0.74%	CHF 11'803.55	CHF 11'803.55	33.42	CHF 11'803.55
2	Bloley-Magnoux	CHF 80'973'358.48	0.63%	CHF 10'043.48	187	0.39%	CHF 6'182.81	CHF 6'182.81	35.13	CHF 6'182.81
3	Borvillars	CHF 181'466'580.58	1.42%	CHF 22'539.85	512	1.07%	CHF 18'928.34	CHF 17'489.47	34.16	CHF 17'489.47
4	Chambon	CHF 161'640'968.31	1.27%	CHF 20'073.83	583	1.22%	CHF 19'275.83	CHF 19'275.83	33.20	CHF 19'275.83
5	Champagnole	CHF 208'591'283.30	1.63%	CHF 25'904.48	590	1.23%	CHF 19'507.27	CHF 0.00	34.15	CHF 20'147.00
7	Charmeville-le-Chêne	CHF 95'113'389.15	0.74%	CHF 11'811.82	274	0.57%	CHF 9'059.31	CHF 9'059.31	34.07	CHF 9'059.31
8	Créno-Pâquier	CHF 441'129'85.07	0.35%	CHF 5'478.29	124	0.26%	CHF 4'099.83	CHF 4'099.83	34.17	CHF 4'099.83
9	Chesaux-Nordaz	CHF 247'580'189.29	1.94%	CHF 30'746.42	660	1.38%	CHF 21'821.89	CHF 21'821.89	34.42	CHF 21'821.89
10	Concise	CHF 289'030'950.68	2.26%	CHF 35'884.10	946	1.97%	CHF 31'277.76	CHF 31'277.76	33.55	CHF 31'277.76
11	Corcolles-près-Concise	CHF 117'045'818.35	0.92%	CHF 14'535.67	310	0.65%	CHF 10'248.58	CHF 10'248.58	34.45	CHF 10'248.58
12	Cronay	CHF 119'989'462.32	0.93%	CHF 14'767.10	350	0.73%	CHF 11'572.11	CHF 11'572.11	33.88	CHF 11'572.11
13	Cully	CHF 70'147'800.36	0.55%	CHF 8'711.50	186	0.39%	CHF 6'248.94	CHF 6'248.94	34.37	CHF 6'248.94
14	Dâmoret	CHF 61'855'255.70	0.48%	CHF 7'881.87	120	0.25%	CHF 3'957.59	CHF 3'957.59	36.16	CHF 3'957.59
15	Dompeyve	CHF 233'483'611.12	1.83%	CHF 28'997.04	738	1.54%	CHF 24'400.82	CHF 24'400.82	33.66	CHF 24'400.82
16	Epenodes	CHF 110'281'057.88	0.86%	CHF 13'896.80	331	0.69%	CHF 10'943.91	CHF 10'943.91	33.89	CHF 10'943.91
17	Essent-Pillet	CHF 40'544'592.81	0.32%	CHF 5'035.14	150	0.31%	CHF 4'559.48	CHF 4'559.48	35.11	CHF 4'559.48
18	Fiez	CHF 115'020'388.24	0.90%	CHF 14'284.12	409	0.85%	CHF 13'522.84	CHF 13'522.84	33.25	CHF 13'522.84
19	Fontaines-sur-Grandson	CHF 80'779'311.52	0.48%	CHF 7'546.05	154	0.32%	CHF 5'091.73	CHF 5'091.73	34.66	CHF 5'091.73
20	Gloz	CHF 140'819'341.25	1.10%	CHF 17'488.04	391	0.82%	CHF 12'927.70	CHF 12'927.70	34.23	CHF 12'927.70
21	Grandevent	CHF 899'666'985.33	7.05%	CHF 111'752.44	3'181	6.63%	CHF 105'173.95	CHF 0.00	33.27	CHF 105'173.95
22	Grandson	CHF 176'441'291.32	1.38%	CHF 21'911.84	547	1.14%	CHF 18'085.55	CHF 18'085.55	33.76	CHF 18'085.55
23	Mathod	CHF 84'998'771.83	0.66%	CHF 10'481.42	213	0.44%	CHF 7'386.35	CHF 7'386.35	34.68	CHF 7'386.35
24	Molodin	CHF 386'119'603.90	3.10%	CHF 48'218.03	701	1.46%	CHF 23'177.28	CHF 23'177.28	38.76	CHF 23'177.28
25	Montigny-près-Yverdon	CHF 41'295'714.19	0.32%	CHF 5'128.42	138	0.29%	CHF 4'562.72	CHF 4'562.72	33.47	CHF 4'562.72
26	Muraz	CHF 34'318'257.70	0.27%	CHF 4'281.91	106	0.22%	CHF 3'471.63	CHF 3'471.63	33.82	CHF 3'471.63
27	Novilles	CHF 21'351'992.28	1.67%	CHF 26'515.81	508	1.05%	CHF 16'729.96	CHF 16'729.96	35.00	CHF 16'729.96
28	Orrens	CHF 89'023'493.72	0.68%	CHF 10'931.43	288	0.55%	CHF 8'754.80	CHF 8'754.80	33.87	CHF 8'754.80
29	Orges	CHF 216'089'138	1.69%	CHF 28'833.12	709	1.48%	CHF 23'441.79	CHF 23'441.79	33.54	CHF 23'441.79
30	Pomy	CHF 165'692'865.83	1.30%	CHF 20'577.00	346	0.72%	CHF 14'436.85	CHF 14'436.85	35.70	CHF 14'436.85
31	Provenance	CHF 63'778'48.54	0.50%	CHF 7'870.75	157	0.33%	CHF 5'190.92	CHF 5'190.92	34.77	CHF 5'190.92
32	Revey	CHF 151'216'141.32	1.18%	CHF 18'778.19	487	1.02%	CHF 16'101.76	CHF 16'101.76	33.82	CHF 16'101.76
33	Suchy	CHF 69'788'525.77	0.50%	CHF 7'919.27	195	0.41%	CHF 6'447.32	CHF 6'447.32	33.82	CHF 6'447.32
34	Sucévaux	CHF 107'591'194.26	0.84%	CHF 13'381.51	465	0.95%	CHF 15'078.81	CHF 15'078.81	32.89	CHF 15'078.81
35	Treyvagnines	CHF 68'904'385.09	0.54%	CHF 8'519.82	202	0.42%	CHF 6'828.87	CHF 6'828.87	33.97	CHF 6'828.87
36	Urdins	CHF 156'585'708.93	1.23%	CHF 19'458.81	658	1.37%	CHF 16'878.78	CHF 16'878.78	35.72	CHF 16'878.78
37	Volleyres-sous-Montigny	CHF 69'151'902.16	0.54%	CHF 8'587.82	238	0.50%	CHF 7'869.03	CHF 7'869.03	33.37	CHF 7'869.03
38	Volleyres-sous-Ursins	CHF 33'792'538.05	0.29%	CHF 4'196.86	83	0.17%	CHF 2'744.24	CHF 2'744.24	34.81	CHF 2'744.24
39	Vilars-Epienay	CHF 42'663'126.48	0.33%	CHF 5'288.24	129	0.27%	CHF 4'265.15	CHF 4'265.15	33.86	CHF 4'265.15
40	Vugelles-la Mothe	CHF 64'704'693'04.83	50.67%	CHF 803'553.01	28'377	59.16%	CHF 838'233.62	CHF 12'085'355.57	42.68	CHF 12'085'355.57
41	Yverdon-les-Bains	CHF 743'784'377.44	5.82%	CHF 92'369.38	2'697	6.44%	CHF 95'784.01	CHF 95'784.01	32.95	CHF 95'784.01
42	Yverdon	CHF 127'697'177.40	100.00%	CHF 1'585'841.97	47'964	100.00%	CHF 1'585'841.97	CHF 1'585'841.97	32.95	CHF 1'585'841.97
TOTAL										

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au profit du nombre d'habitants et à 10% au profit de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution sociale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Sources

* Au 31.12.2013 données fournies par FECA
** Au 31.12.2013, scsis.vd.ch

Données du document

Date 03.03.2016
Auteur Cap Iner Eric Stauffer

CONTO '15 | CALCUL DE LA PÉREQUATION POUR LES COMMUNES NON-MEMBRES DE L'ASSOCIATION

N°	Commune	Valeur Immobilière*	%	Charges au prorata valeur immobilière	Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants	90% habitants 10% immobilière	Coût par habitant	Facturation effective
1	Balmuccia-Verdon	CHF 103,306,674.50	0.30%	CHF 19,400.46	357	0.23%	CHF 13,917.43	14,065.73	39.40	
2	Bellay-Magnoux	CHF 80,873,356.48	0.22%	CHF 11,827.24	187	0.28%	CHF 7,290.08	7,743.80	41.41	
3	Berthoud	CHF 181,466,990.58	1.38%	CHF 26,424.78	512	1.94%	CHF 19,380.01	20,616.29	40.27	
4	Chamblan	CHF 163,430,968.31	1.23%	CHF 23,638.01	583	1.9%	CHF 22,727.80	22,819.01	39.14	
5	Champagnole	CHF 270,728,683.71	2.13%	CHF 40,908.78	1902	2.04%	CHF 30,622.38	38,247.00	39.17	38,247.00
6	Champagnat	CHF 208,591,283.30	1.59%	CHF 30,508.21	500	1.20%	CHF 22,001.78	23,751.23	40.28	
7	Chavannes-le-Chêne	CHF 95,113,981.15	0.73%	CHF 13,908.76	274	0.25%	CHF 10,681.72	11,004.53	40.16	
8	Châno-Pâquier	CHF 44,129,985.07	0.34%	CHF 8,151.28	124	0.25%	CHF 4,934.08	4,985.78	40.29	
9	Cheseaux-Nodaz	CHF 247,680,169.28	1.89%	CHF 38,207.10	660	1.54%	CHF 28,728.70	29,777.44	40.57	
10	Corcia	CHF 289,030,900.68	2.20%	CHF 42,259.03	946	1.92%	CHF 38,875.23	37,418.21	39.55	
11	Croclée-près-Corcia	CHF 117,045,918.35	0.89%	CHF 17,117.28	310	0.63%	CHF 12,085.19	12,588.37	40.61	
12	Cranay	CHF 118,909,482.32	0.91%	CHF 17,389.79	350	0.71%	CHF 13,644.54	14,018.08	40.51	
13	Curry	CHF 70,147,800.38	0.53%	CHF 10,258.69	188	0.28%	CHF 7,358.05	7,657.11	40.51	
14	Dalmat	CHF 61,855,295.70	0.47%	CHF 9,045.86	120	0.24%	CHF 4,878.13	5,114.91	42.82	
15	Dorrenoye	CHF 233,483,811.12	1.78%	CHF 34,147.03	738	1.60%	CHF 28,770.48	29,508.14	39.71	
16	Eparbos	CHF 110,291,087.88	0.84%	CHF 16,728.40	331	0.87%	CHF 12,903.83	13,226.39	39.96	
17	Essart-Pittel	CHF 40,544,952.81	0.31%	CHF 5,923.40	160	0.30%	CHF 5,947.88	5,955.83	39.04	
18	Fiez	CHF 115,020,388.24	0.88%	CHF 18,821.04	409	0.83%	CHF 15,944.82	16,022.28	39.20	
19	Fornies-sur-Gendron	CHF 60,773,311.52	0.46%	CHF 8,888.61	154	0.31%	CHF 6,003.80	6,292.10	40.86	
20	Giez	CHF 140,619,341.25	1.07%	CHF 20,538.88	391	0.75%	CHF 15,242.80	15,778.01	40.35	
21	Grandevant	CHF 54,780,211.68	0.48%	CHF 9,473.71	230	0.47%	CHF 8,888.41	9,017.14	35.20	9,017.15
22	Gendron	CHF 88,928,985.33	0.68%	CHF 13,180.01	318	0.67%	CHF 12,009.35	12,478.43	39.22	
23	Malod	CHF 176,544,126.32	1.35%	CHF 25,803.47	547	1.11%	CHF 21,324.46	21,772.36	40.80	
24	Molondin	CHF 84,398,711.83	0.64%	CHF 12,342.98	213	0.43%	CHF 8,203.68	8,707.00	40.88	
25	Morbigneppe-Verdon	CHF 386,518,083.38	3.02%	CHF 57,589.35	701	1.42%	CHF 27,328.08	30,291.19	43.35	
26	Muraz	CHF 41,288,714.19	0.31%	CHF 6,039.25	138	0.29%	CHF 5,379.85	5,445.79	39.46	
27	Novales	CHF 34,316,287.78	0.28%	CHF 5,018.84	105	0.21%	CHF 4,003.56	4,185.51	38.87	
28	Onens	CHF 213,315,882.28	1.63%	CHF 31,226.12	508	1.03%	CHF 19,728.10	20,978.00	41.28	
29	Onges	CHF 88,023,450.72	0.67%	CHF 12,872.50	286	0.64%	CHF 10,388.86	10,620.18	39.83	
30	Pery	CHF 216,068,971.38	1.65%	CHF 31,598.78	789	1.44%	CHF 27,629.83	28,035.82	39.54	
31	Poyevica	CHF 165,982,885.89	1.26%	CHF 24,231.55	346	0.70%	CHF 13,488.80	14,582.89	42.09	
32	Rorvey	CHF 63,377,848.54	0.48%	CHF 9,268.63	157	0.32%	CHF 6,120.55	6,435.35	40.89	
33	Sauby	CHF 151,218,141.32	1.15%	CHF 22,114.45	487	0.99%	CHF 19,985.40	19,288.80	38.60	
34	Saconnex	CHF 63,786,263.77	0.49%	CHF 9,325.78	195	0.40%	CHF 7,601.88	7,774.34	39.87	
35	Trochagnat	CHF 107,891,154.28	0.82%	CHF 16,734.58	456	0.93%	CHF 17,776.88	17,572.85	40.54	
36	Ursins	CHF 68,904,385.09	0.52%	CHF 10,032.88	202	0.41%	CHF 7,874.85	8,090.68	40.05	
37	Valeyres-sous-Montagny	CHF 158,688,093.83	1.19%	CHF 22,915.55	656	1.33%	CHF 25,573.78	25,907.88	38.88	
38	Valeyres-sous-Ursins	CHF 89,151,902.18	0.68%	CHF 10,113.05	238	0.48%	CHF 9,278.29	9,381.78	39.34	
39	Villars-Epiery	CHF 33,793,839.05	0.26%	CHF 4,942.00	83	0.17%	CHF 3,225.70	3,406.33	41.04	
40	Vully-la-Meule	CHF 42,603,128.48	0.33%	CHF 6,238.22	129	0.29%	CHF 5,028.89	5,190.01	39.92	
41	Yverdon-le-Bains	CHF 64,107,689,904.63	49.34%	CHF 94,827.13	28,917	57.88%	CHF 1,008,200.08	1,059,200.08	38.42	
42	Yverdon	CHF 743,789,377.44	5.87%	CHF 108,774.58	2,897	5.89%	CHF 112,937.78	112,521.48	38.84	
TOTAL		CHF 13,114,224,877.77	100.00%	CHF 1,917,876.12	49,186	100.00%	CHF 1,917,876.12	1,917,876.12	48,264.15	

SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS
COMMANDEMENT

Réceptivité	1917/876.12
Coût total de la région CHF	1,917,876.12

Participation des communes non-membres	CHF	CHF
Champagnole	39,247.00	9,017.15
Grandevant	CHF	CHF
TOTAL	CHF	48,264.15

Calcul de la péréquation
La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% du prorata du nombre d'habitants et à 10% du prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-le-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'en cas de bénéfice des communes membres du SDIS.
Le calcul de la péréquation tel ne tient pas compte de cette contribution spéciale.

Ce tableau n'est utilisé que pour le calcul des montants dus par les communes de Champagnole et Grandevant.
Sources:
* Au 31.12.2013 données fournies par l'ECA
** Au 31.12.2013, scrips.vd.ch

Données du document
Date 03.03.2016
Auteur Cap nret Eric Stauffer